

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 Juillet 2020 à 19 h 00

### PROCES VERBAL

Date de convocation : 3 Juillet 2020

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt, le vendredi dix juillet à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé dans la salle des fêtes de Montoire-sur-le-Loir, sous la présidence de Monsieur Arnaud TAFILET, Maire de MONTOIRE, sans public compte tenu des nécessités sanitaires dans le cadre des gestes barrières liées à l'épidémie de covid-19.

Etaient présents : M. A. TAFILET, Maire, M. DURAND, Mme CHARTIER-MALECOT, M. SEMAT, Mme DOUAUD, M. P. TAFILET, M. GUERINEAU, Maire délégué de Saint Quentin les Troo.

Mmes BELLANDE, JULLIEN, MM. CHEVALIER, FERRAGU, Mmes FILLION, DELAGNEAU, M. VANDECASTEELE, Mme DRUART, M. LANDOIS, Mmes BELLANGER, CAILLON, DESIGAUD, CHERON, M. HENRION, M. BERNEAU MERLET, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. MAILLARD (excusé), M. BARBOT (excusé), M. MORLE (excusé), Mme CARNET (pouvoir), Mme BARON (pouvoir).

Pouvoirs : Mme CARNET à M. HENRION, Mme BARON à M. BERNEAU MERLET.

Secrétaire de séance : M. TAFILET P.

#### 1°) - **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Si le procès-verbal de la séance du 12 Juin 2020 n'appelle pas d'observation, il est demandé de bien vouloir l'adopter.

G. HENRION demande qu'il soit ajouté au point 12°) – Election des membres des commissions thématiques : Si l'élu désigné de leur liste est absent, le Maire accepte qu'un autre élu de leur liste, quel qu'il soit, participe à la réunion de la commission afin qu'ils soient toujours représentés.

***Le procès-verbal est adopté et signé.***

#### 2°) - **DECISIONS DU MAIRE**

En vertu des délégations dont il dispose, le maire ou ses adjoints ont été amenés à prendre les décisions suivantes :

**2.1** - Délivrance à Mme BONIFACI Séverine d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière de Saint Quentin les Troo au profit de M. et Mme DUBOIS Robert et Josette (120 €).

**2.2** - Délivrance à M. BECQUET Denis, d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent de Montoire au profit de M. et Mme BECQUET-COURTY Roger et Pierrette (220 €).

***Il en est pris acte.***

#### 3°) - **INTERCOMMUNALITE - RAPPORT D'ACTIVITE 2019 SIVS**

La présidente sortante a fait parvenir son rapport de l'exercice 2019.

Il sera demandé de bien vouloir prendre acte de sa communication.

G. HENRION fait remarquer que lors du précédent mandat, une des listes minoritaires était représentée au

S.I.V.S. Il a été surpris par les excédents de fonctionnement et d'investissement. Après renseignements pris, ils sont dus aux investissements pluri-annuels.

M. le Maire répond que les travaux prévus ont été épargnés au fil des ans. Heureusement qu'il y avait ces excédents car la DETR n'a pas été obtenue pour la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux et il a fallu en plus contracter un emprunt. Il précise que cette subvention n'a pas été octroyée car les services de l'Etat n'ont pas été informés lors de la 1<sup>ère</sup> tranche qu'il y aurait une 2<sup>ème</sup> tranche.

G. HENRION demande si le règlement du SIVS évolue avec le temps ou est définitif. Il s'interroge pourquoi Montoire a systématiquement une charge définie supérieure quel que soit le nombre d'élèves dans des communes voisines.

M. le Maire répond qu'il apportera les réponses.

***Il en est pris acte.***

#### **4°) - INTERCOMMUNALITE – CATV – CONVENTION REMBOURSEMENT DE CHARGES POUR LE MULTI-ACCUEIL ET LE RAM POUR L'ANNEE 2019**

M. le Maire rappelle que le transfert de la compétence « petite enfance » à l'agglomération qui concernait pour Montoire le multi-accueil « la Farandole » et le Réseau d'Assistants Maternelles qui y était adossé, est intervenu début 2018.

Toutefois, la commune de Montoire a réglé en 2019 des factures de fluides pour des contrats qui n'avaient pas encore été transférés et l'agglomération nous avait sollicité pour poursuivre la mise à disposition d'un bâtiment. Elle nous propose d'adopter une convention sur la base du projet établi par ses soins (en ligne sur l'intranet élus) qui permettra à Territoires Vendômois de rembourser à la commune les charges qu'elle a supportées en 2019 ainsi que le montant du loyer pour l'occupation du multi-accueil et du RAM.

M. le maire ou l'adjoint sera autorisé à signer ladite convention.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

#### **5°) - FINANCES - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MONTOIRE ET LA CA-TERRITOIRES VENDOMOIS RELATIVE AU REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2020**

M. le Maire explique que les communes transfèrent à l'agglomération le produit de leur Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères, charge à cette dernière de s'acquitter de leur participation aux syndicats de collectes et de traitement desdites ordures auxquels les communes adhèrent.

Il propose de l'autoriser à signer la convention de reversement du produit de taxe ou de redevance des ordures ménagères pour l'année 2020.

G. HENRION demande si, par rapport au fonctionnement du syndicat, les élus de la commune vont faire évoluer la manière dont on collecte les ordures. C'est un service très onéreux mais indispensable.

M. le Maire répond qu'il souhaite faire évoluer, passer à un syndicat unique au sein de la communauté mais le montage sera compliqué.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

#### **6°) - PATRIMOINE - INSCRIPTION AU PDIPR DU CHEMIN RURAL n° 4**

M. le Maire informe le conseil municipal que le comité régional de la randonnée pédestre souhaite mettre en place une randonnée pédestre itinérante en Vallée du Loir sur 2 jours entre Montoire et Troo pour la 1<sup>ère</sup> journée et Troo – Montoire sur la 2<sup>ème</sup> journée. Celle-ci ne concerne que le réseau de voies inscrites au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de Loir et Cher qui confère une protection particulière aux chemins ruraux y figurant.

Le chemin rural n° 4 n'étant pas inscrit, il propose de délibérer sur son inscription au PDIPR.

M. le Maire précise qu'il s'est renseigné et que la seule contrainte serait en cas de vente, il faudrait proposer un itinéraire bis mais cela ne serait pas compliqué, connaissant l'endroit.

I. DRUART fait remarquer que cela prend énormément de temps à se mettre en place, certaines inscriptions sont prévues depuis septembre 2013.

M. le Maire pense que cela ira plus vite car une plaquette a déjà été éditée.

G. HENRION précise que pendant très longtemps, ce travail était délégué par le conseil départemental à la Fédération de Randonnées où il y avait un permanent pour tout le Loir et Cher, cela allait donc très lentement.

P. BERNEAU-MERLET pense que Troo – Montoire et Montoire - Troo était plus intéressant pour l'économie locale de Montoire avec des nuitées sur Montoire.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **7°) - PATRIMOINE – DENOMINATION DU TERRAIN DE RUGBY DE MONTOIRE**

M. le Maire laisse la parole à D. DURAND, Adjoint aux sports. Il informe qu'il souhaite donner un nom au terrain de rugby de Montoire. Il propose, sur demande de l'Office municipal des sports, de le nommer terrain « Michel Serisier » en hommage au Président d'honneur du Rugby club de Montoire.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir accepter cette proposition.

Il précise que Michel Serisier, aujourd'hui gravement malade, a remis sur pied le club de Rugby. Benoit Rousseau, ancien adjoint aux sports, a souhaité lui rendre hommage pour le travail réalisé.

J.Y. FERRAGU fait remarquer que ce n'est pas parce qu'il est malade qu'on lui rend hommage mais bien pour tout le travail qu'il a effectué au sein du club.

M. le Maire dit qu'il souhaite qu'il soit présent pour la pose de la plaque.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **8°) - PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION PONCTUELLE – OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DU 6 JUILLET AU 2 AOUT ET DU 17 AOUT AU 30 AOUT 2020 POUR UNE DUREE DE 35 HEURES HEBDOMADAIRES**

M. le Maire explique que les congés d'été des agents des services – Entretien des bâtiments et Jardins – Espaces verts entraînent un surcroît de travail, il propose donc de créer un poste d'Adjoint technique pour accroissement saisonnier à compter du 6 juillet au 2 Août et du 17 Août au 30 Août 2020 à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires.

M. le Maire précise que la personne recrutée travaille déjà pour la commune à temps non complet.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **9°) - FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2020**

M. le Maire laisse la parole à D. DURAND, adjoint. Il explique que le travail en vue de l'attribution de subventions aux associations a été fait pour celles qui ont fait parvenir leur dossier de demande. Il a été alloué et verser les subventions aux associations par décision municipale, dans le cadre de l'ordonnance 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19. Pour certaines associations, un premier acompte a été versé dans l'attente d'un complément d'examen.

Il propose de décider dès maintenant l'attribution de ces subventions restantes et leur versement.

Il précise que les dossiers traités sont ceux qui ont été trouvés en Mairie. Certaines associations n'ont pas de subvention, pas parce qu'elle a été refusée mais car les dossiers n'ont pas été retrouvés. Le sujet n'est pas clos, les associations vont peut-être se manifester.

I. DRUART demande de citer quelques critères pour attribuer les subventions ?

D. DURAND répond que hormis pour la Gym Avenir qui fait partie de l'OMS mais qui a été oubliée en Mai, pour les autres il n'y a aucun critères. Apparemment, il est attribué la même chose tous les ans, parfois par rapport à un projet précis ou pour certains organismes au nombre d'habitants. Il faudra que les membres de la commission déterminent des critères communs.

M. le Maire précise que lors de la réunion de la commission, il a été regardé certains critères : la recherche d'autofinancement, les activités produites pour Montoire, le nombre d'adhérents, les réserves financières...

J. Y. FERRAGU dit qu'il faut faire un travail sur la sincérité des bilans.

D. DURAND répond que cela touchant les deniers publics, il peut être demandé un relevé de compte.

M. le Maire rétorque qu'il faut une relation de confiance.

P. BERNEAU-MERLET dit qu'il faut avoir les attributions 2019 pour voir le caractère exceptionnel.

Il demande si le conciliateur de justice fait partie d'une association ?

M. le Maire répond oui et il dépend du Tribunal. Il dit que c'est un service nécessaire et très utilisé.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

### **10°) - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 3**

M. le Maire laisse la parole à S. DOUAUD, Adjointe aux finances. Elle demande de bien vouloir approuver la décision modificative qui comporte un ensemble d'ajustements comptables justifiés soit par des demandes de la trésorerie soit par des nécessités qui sont apparues depuis le vote du budget.

FONCTION	Fonctionnement	SERVICES	CHAP	Libellés	Dépenses en +	Dépenses en -
0	7391171 - Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	1	014	Régularisation Dégrèvement jeunes agriculteurs	164,00	
0	022 - Dépenses imprévues (section de fonctionnement)	1	022			164,00
	<b>TOTAL</b>				<b>164,00</b>	<b>164,00</b>

0,00

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

### **11°) - AFFAIRES DIVERSES**

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'ils ont des casiers nominatifs à la Mairie où sont déposés les courriers les concernant.

Il dit que le calendrier des conseils municipaux demandé sera établi à la rentrée.

P. BERNEAU-MERLET s'interroge sur la formation des élus.

M. le Maire répond qu'il est en contact avec un organisme de formation rencontré à la CATV qui utilise le DIF et propose des formations collectives ou individuelles.

P. BERNEAU-MERLET pense qu'une formation collective est plus intéressante.

S. DOUAUD dit qu'il existe des formations proposées par le département.

J. Y. FERRAGU demande des informations sur l'occupation du camping et les manifestations qui pourront être organisées.

T. SEMAT rappelle que le camping a ouvert le 1<sup>er</sup> juillet. Pour l'anecdote, à 8 h du matin, le premier campeur sonnait à la barrière. Il va ouvrir les lodges ce week-end après avoir effectué des tests de produits de désinfection sur la toile. Il informe que le camping de Savigny est fermé. Pour le moment, les mobilhomes sont presque tous loués. Les lodges sont souvent demandées par des personnes en vélo. Il y aura une animation en interne le 14 juillet : la répétition d'une fanfare mais pas de feu d'artifice. Une autre animation est prévue au Cloître avec l'accord de la Préfecture et sur réservation début Août.

Il réfléchit à des animations musicales au kiosque ce qui dynamiserait le centre-ville. Toutes les foires, salons et expositions sont reportés en Septembre, il n'y aura sans doute pas de fête foraine. Les fêtes comme les brocantes qui ont lieu, se passent sur des terrains privés.

E. FILLION demande si les salles communales ouvriront en Septembre pour les associations.

M. le Maire répond que l'on peut les ouvrir mais avec des contraintes énormes.

D. DURAND précise que, au jour d'aujourd'hui, il faut un référent Covid de l'association avec un plan d'action pour les gestes barrières mis en place, pas de vestiaires, désinfection après le passage...

E. FILLION demande si l'association prend en charge ces contraintes, peut-elle utiliser les salles ?

D. DURAND répond qu'on ne peut pas être plus de 10 personnes, il faut être à 1.50 m si en position statique sinon il faut 5 ou 10 mètres entre chaque personne...

T. SEMAT informe qu'il y aura une cérémonie, très limitée, le 14 juillet avec un dépôt de gerbe.

I. CHARTIER-MALECOT quitte la séance à 20 h 05.

E. FILLION demande si le bus pour le marché le mercredi va reprendre ?

M. le Maire répond que cela dépend de la compétence communautaire. Il y a beaucoup de demandes et qui sont régulières.

E. FILLION explique que les personnes âgées appellent à Vendôme et personne ne répond jamais.

Elle demande pourquoi le banc devant la mairie a été supprimé et souhaite qu'il soit remis ?

M. le Maire répond : suite aux travaux de la place.

G. HENRION demande, suite à l'interview parue sur le journal, pourquoi le maire souhaite faire un audit sur les finances de la commune. Qu'en attend-il et combien cela va coûter. Quelle est la philosophie de sa démarche ?

M. le Maire répond qu'il attend de cet audit que les Montoiriens et les élus connaissent la situation financière de Montoire, qu'à partir de nouvelles bases transparentes, le cabinet donne des axes pour agir et améliorer la situation. Il a pris contact avec un cabinet et a eu un devis de 3 500 €. L'objectif est d'améliorer la situation financière de la commune.

G. HENRION dit que cela est surprenant car la comptabilité d'une commune est validée par les services de l'Etat.

M. le Maire répond que derrière les grandes masses on ne voit pas ce qui se cache.

S. DOUAUD informe qu'elle a entrepris un travail sur la téléphonie, une économie de 8 000 € a déjà été réalisée sur l'année.

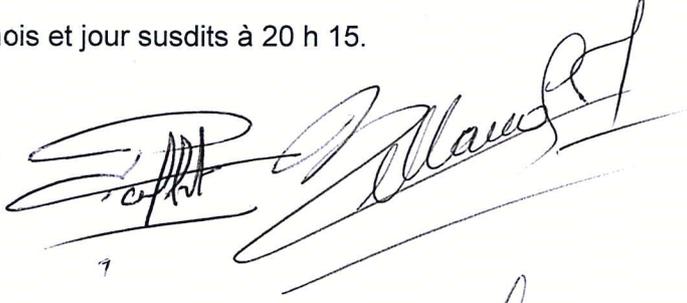
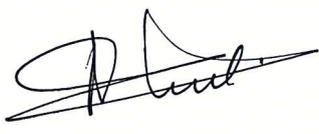
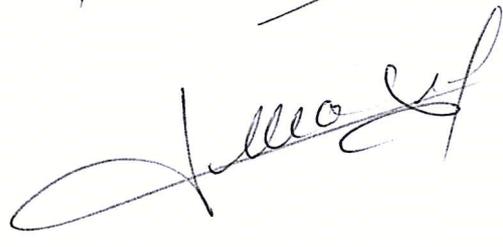
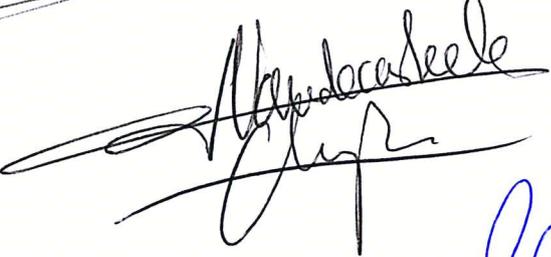
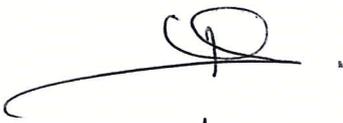
M. le Maire dit qu'il y a beaucoup de choses comme ça, des contrats non résiliés et l'Etat ne donne pas les leviers sur lesquels travailler.

T. SEMAT rappelle que lors de la précédente mandature, les conclusions de la Cour des Comptes et de la Trésorerie étaient claires et on n'en tenait pas compte.

M. le Maire dit qu'il a rencontré la Sous-Préfète de Vendôme qui lui a confirmé que nous sommes sous vigilance de la Sous-Préfecture. Pour cela, il souhaiterait lever ces vigilances. Le cabinet contacté semble pertinent à des coûts relativement bas, il y a une personne dans ses services qui était dans les groupes de travaux de l'Etat au moment des emprunts toxiques, mais il va consulter d'autres cabinets. Il souhaite aussi un accompagnement.

Il remercie les conseillers pour leur présence et leurs souhaite de très bonnes vacances. A la rentrée !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jour susdits à 20 h 15.

     
    
   
Nicolas Perle    
   
   
   
Chartier - Malicot  
